



Divorce et certificat de non pourvoi

Par **Ioriana**, le **03/03/2009** à **19:25**

Bonjour, rn rn Ma soeur décédée et divorcée n'avait jamais renvoyé l'acte d'acquittement. rn J'ai pu obtenir un certificat de non pourvoi (cour de cassation de Paris !) qui remplace cet acte. rn Comment faire maintenant pour faire transcrire la mention "divorcée" sur le livret de famille. rn J'avoue que je suis perdue et désespérée, j'ai beau me renseigner personne ne donne les mêmes infos. rn Le CIRA me dit qu'il faut que je m'adresse au service civil du parquet du tribunal de grande instance ! rn J'ai vraiment un gros doute je ne vois pas ce que viens faire le tribunal de grande instance dans cette affaire. rn Qui a la solution ! rn Merci d'avance de vous préoccuper de mon cas rn cordialement